

Appel de Fonds — Premier trimestre

Exercice 2022

COPRO SUPER LIORAN

EXERCICE

01/01/2022 — 31/12/2022

EXIGIBILITÉ

01/01/2022

SYNDIC

Bénévole

N° REGISTRE

—

SL

SCI LE GRIOUNOU

Synthèse des postes budgétaires

POSTE BUDG.	BUDGET TRIM.	% DES CHARGES	TOTAL ALLOUÉ
Assurance	150,00 €	98,0 %	150,00 €
Banque	3,00 €	2,0 %	3,00 €

Lot n° 3

106.00 tantièmes

TYPE DE CHARGE	BUDGET TRIM.	RÉPARTITION	BASE	MONTANT DÛ
Assurance	150,00 €	106.00	10091	1,58 €
Banque	3,00 €	106.00	10091	0,03 €
Fond travaux	7,65 €	106.00	10091	0,08 €

Total du lot n° 3

1,69 €

Lot n° 14

3071.00 tantièmes

TYPE DE CHARGE	BUDGET TRIM.	RÉPARTITION	BASE	MONTANT DÛ
Assurance	150,00 €	3071.00	10091	45,65 €
Banque	3,00 €	3071.00	10091	0,91 €
Fond travaux	7,65 €	3071.00	10091	2,33 €

Total du lot n° 14

48,89 €

Lot n° 16

222.00 tantièmes

TYPE DE CHARGE	BUDGET TRIM.	RÉPARTITION	BASE	MONTANT DÛ
Assurance	150,00 €	222.00	10091	3,30 €
Banque	3,00 €	222.00	10091	0,07 €
Fond travaux	7,65 €	222.00	10091	0,17 €

Total du lot n° 16

3,53 €

Montant total du trimestre

54,11 €

Décomposition : Charges courantes + Fond Travaux + Régularisation (le cas échéant)

Appel de fonds émis en application de l'art. 14-1 de la loi du 10 juillet 1965.

Date d'exigibilité : 01/01/2022. Payable dès réception.

Pour toute question, contactez votre syndic ou consultez votre espace TheSyndic.